

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

22 janvier 2015

Date de la convocation : 15 janvier 2015

ORDRE DU JOUR

- 1- INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE DE BRIGADE DE GENDARMERIE D'AVESNES LES AUBERT/CARNIERES – OPERATION « VOISINS VIGILANTS » ;
- 2- TRAVAUX FOYER RURAL - AUTORISATION DE SIGNATURE : CONTRAT MISSION DE COORDINATION – CONVENTION DE CONTRÔLE TECHNIQUE ;
- 3- TRAVAUX LOGEMENT 2 RUE DES ECOLES ;
- 4- CONTRAT PHOTOCOPIEURS ;
- 5- TARIF PHOTOCOPIES ;
- 6- TARIF LOCATION SALLE DU FOYER RURAL ;
- 7- DEMANDE DE SUBVENTION ;
- 8- QUESTIONS DIVERSES.

Étaient présents : Mr DEFAUX Maurice, Mme BASQUIN Danièle, Mr QUENNESSON Gérard, Mme AUBLIN Yolande, Mme LEMAIRE Marie-Paule, Mr LEDUC Jean, Mme MORELLE Carole, Mr DHAUSSY Jérôme, Mr JACQUEMIN Guillaume, Mme CARREZ Danièle, Mme LAPOINTE Christiane, Mr DEBIEVE Laurent, Mr CARLIER Benoît, Mme STIEVENARD Catherine (qui a quitté la séance au point 6 de l'ordre du jour, Mme CHADUFAUX Annie, Mr DEFAUX Jean-François, Mr GERARD Daniel, Mr PROUVEUR David.

Étai(ent) absent(s) : Mr GAUDRY Michael,

Étai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme AUBLIN Yolande

Le compte rendu de la précédente réunion n'appelle aucune observation.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire donne la parole au major CAFFIAUX de la Communauté de Brigade de gendarmerie d'Avesnes les Aubert qui intervient sur le dispositif « Voisins Vigilants ». C'est une participation citoyenne. Il est élaboré dans le but de lutter contre les cambriolages et les agressions. L'objectif est de se protéger les uns les autres. Ce dispositif consiste en un contrat moral avec les habitants en relation avec les gendarmes. Il est basé sur le principe du volontariat des riverains. Son application se traduit par tout signalement de quelque chose d'anormal chez un voisin absent, de suspect dans un quartier ou sur la voie publique. Le but du dispositif est de former un maillage de personnes volontaires dans l'ensemble des quartiers. La commune souhaitant adhérer au dispositif signera un protocole avec Monsieur le Sous-préfet. Une réunion d'information au public sera programmée. Monsieur le Maire remercie le Major CAFFIAUX pour son intervention.

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal du rattachement de deux délibérations à la réunion du 17 novembre dernier, à savoir

1) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Versement d'une subvention exceptionnelle de 1200 € à l'École de Musique la « Clé de sol » de Saint Hilaire lez Cambrai pour l'organisation du concert Pop'Hilaire du 29 novembre 2014 à Saint Hilaire lez Cambrai.

2) SIGNATURE CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2014-2017

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour :

- signer la convention Enfance Jeunesse 2014-2017 avec la Caisse d'allocations familiales et tous les documents s'y rattachant ;
- maintenir les actions suivantes pour lesquelles la commune est gestionnaire :
 - * Accueil de loisirs sans hébergement Périscolaire et Juillet pour les enfants de moins de 6 ans ;
 - * Accueil de loisirs Petites vacances ;
 - * LALP (Lieu d'Accueil de Loisirs et de Proximité).

I – TRAVAUX FOYER RURAL – AUTORISATION DE SIGNATURE : CONTRAT MISSION DE COORDINATION – CONVENTION DE CONTRÔLE TECHNIQUE

Par 17 voix pour et 1 abstention (Mr David PROUVEUR), Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat relatif à la désignation et à la mission du coordonnateur CEFAQ dont le siège social se situe 5 rue Amand Brimbeuf à VERVINS (02140) pour un montant de 1 290.00 € H.T,

Par 17 voix pour et 1 abstention (Mr David PROUVEUR), Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat relatif à la désignation et à la mission du contrôleur technique BUREAU VERITAS dont le siège social se situe Val Park – parc d'activités de l'aérodrome Ouest à VALENCIENNES (59316) pour un montant de 2 360.00 € H.T,

II – TRAVAUX LOGEMENT 2 RUE DES ECOLES

Le logement au 2 rue des Écoles étant libre d'occupation il y a lieu de procéder à des travaux de réfection totale de la toiture. L'entreprise retenue est :

- Monsieur BREBION Jérôme, auto-entrepreneur de Saint Hilaire lez Cambrai pour un montant net de 6 850.00 € (TVA non applicable)

Adopté à l'unanimité.

III – CONTRAT PHOTOCOPIEURS

Il y a lieu de renouveler le photocopieur de la mairie dans le hall de la mairie. La proposition de prix de location + maintenance pour 20 trimestres retenue est celle de la :

- Société RICOH France de Cambrai pour un coût annuel de 3 149.46 € H.T. Dans le cadre de la négociation, la Société RICOH France met à la disposition de la Commune un photocopieur avec monnayeur en libre-service. Seront facturés le coût des copies et la maintenance du photocopieur.

Adopté à l'unanimité.

IV – TARIF PHOTOCOPIES

Afin d'améliorer la qualité de l'accueil du public à la mairie, un photocopieur avec monnayeur sera en libre-service dans le hall de la mairie.

le conseil municipal, par 15 voix pour et 3 abstentions (Mrs Jean-François DEFAUX, David PROUVEUR et Mme Annie CHADUFAUX), fixe le tarif à 0.05 € par copie, à l'ensemble des utilisateurs du photocopieur qu'ils soient de Saint Hilaire lez Cambrai ou non.

V – REMBOURSEMENT DE 3 TRIMESTRES DE LOCATION DUPLI COPIEUR MAIRIE

Dans le cadre de la négociation sur le remplacement du photocopieur de la mairie, la Société RICOH France s'engage à rembourser 3 trimestres de location du dupli copieur sur 2014 (contrat de location signé avec la Société RICOH France en mars 2002 et résilié à ce jour).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser ledit chèque de remboursement.

VI – TARIF LOCATION SALLE DU FOYER RURAL

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 4 abstentions (Mrs Jean-François DEFAUX, David PROUVEUR, Daniel GERARD et Mme Annie CHADUFAUX), décide de fixer le tarif forfaitaire à 100 € la location de la salle du Foyer Rural pour des événements exceptionnels (locations pouvant avoir lieu en journée ou demi-journée, jamais le dimanche et concernant des événements privés comme un cocktail, un café après un enterrement, un anniversaire, un pot de départ...).

VI I- DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre de leur politique de formation et de la montée en qualification des diplômés préparés par l'apprentissage, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de LILLE sollicite une subvention.

Le conseil municipal, à l'unanimité ne donne pas suite à la demande.

VIII – ADHESION DES COMMUNES D'AUCHY LES MINES ET HAINES AU SIDEN-SIAN

- Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'AUCHY-LES-MINES (Pas-de-Calais) pour la compétence « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine).

- Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de HAINES (Pas-de-Calais) pour la compétence « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine).

IX - TRANSFERT AU SIDEN-SIAN DES COMPETENCES ASSAINISSEMENT COLLECTIF, ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE SUR TOUT SON TERRITOIRE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

le transfert au SIDEN-SIAN des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » par la Communauté de Communes des Hauts de Flandre sur tout son territoire.

X – QUESTIONS DIVERSES

1° FISCALISATION DE LA CONTRIBUTION « DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE »

La commune a adhéré au SIDEN-SIAN pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie ». Le Comité Syndical a fixé pour l'année 2015 le prix de base de la contribution communale pour cette compétence, soit 3 € TTC par habitant. Conformément à la possibilité offerte à l'article L.5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical du SIDEN-SAIN a décidé de remplacer en tout ou partie cette contribution par le produit de l'impôt. Cette fiscalisation s'appliquera sur les deux taxes foncières et la taxe d'habitation. Le conseil municipal par 14 voix pour et 4 abstentions (Mrs Jean-François DEFAUX, David PROUVEUR, Daniel GERARD et Mme Annie CHADUFAUX) se prononce en faveur du recouvrement de la cotisation syndicale par fiscalisation.

2° Remerciements de Mme CAPELLE Elodie, Psychologue Scolaire, suite à l'achat du test psychométrique à destination des enfants de moins de 6 ans (participation de la commune : 200 €).

3° PROGRAMME DES TRAVAUX POUR 2015 :

- Amélioration de la voirie départementale par la réalisation d'enduit superficiel sur les routes départementales en dehors de la commune et de coulis dans la commune par le Conseil Général.
- travaux de peinture à la salle du Parc par la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis. réfection du sol et du plafond ainsi que l'électricité par les services technique de la mairie. 3 devis ont été lancés pour l'installation d'un escalier de secours.
- 15 extincteurs sont à remplacer dans les bâtiments communaux suite à la visite de contrôle par la Société SICLI. Plusieurs devis ont été demandés.
- début d'incendie à la cantine suite à une malfaçon dans l'installation électrique, devis des travaux par la Sté LEGRAND, 16 100 € H.T (estimation des dégâts par l'expert 10 000 €).
- Souscription avec la Commune de Saint Vaast en Cambrésis pour le déneigement de la Commune, soit 180 € par passage. Le semoir à sel de la commune a été remplacé.
- Prochainement, implantation de 4 radars pédagogiques dans la commune (rue H. Barbusse, rue du 8 mai 1945, rue du 19 mars 1962 et rue du 6^{ème} Cuirassiers) et pose d'un miroir routier au carrefour des rues Victor Hugo, et de l'Église.
- EOLIEN, retrait de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis de la S.E.M. L'éolien devient la responsabilité de la commune
- Assemblée Générale de l'A.F.N le 24 janvier 2015 17 h 00.

Levée de séance à 21 H 45.

Vu le Maire,